

QUESTION ÉCRITE P-2860/07
posée par Marc Tarabella (PSE)
à la Commission

Objet: Candidature du commissaire Louis Michel aux élections législatives belges du 10 juin 2007

La candidature du commissaire Louis Michel aux élections législatives belges du 10 juin prochain pose de multiples questions qui risquent d'entraîner un "siège vacant" de la Belgique au sein de la Commission européenne, situation particulièrement dommageable à un moment très important pour la préparation, au niveau européen et africain, d'initiatives institutionnelles et politiques décisives pour l'avenir.

Dans ces conditions, la Commission peut-elle dès à présent faire connaître toutes les procédures envisageables au lendemain des élections pour éviter une situation de "vide politique" prolongé lourde de conséquences?

Par ailleurs, la Commission peut-elle indiquer de façon précise:

- si la prolongation d'une vacance politique pendant les négociations gouvernementales de plusieurs mois peut être envisagée,
- si, sur la base de précédents, la présentation d'un nouveau candidat à la Commission par un gouvernement gérant les affaires courantes est envisageable,
- si elle peut obliger un commissaire à reprendre sa place au sein du Collège, afin d'éviter qu'un État membre ne se trouve privé de représentant pendant une période indéterminée,
- si elle pourrait adapter le code de conduite des commissaires de manière à n'autoriser les commissaires qu'à être candidats aux seules élections européennes, ou à d'autres élections coïncidant avec la fin de leur mandat, afin de rendre impossibles des situations préjudiciables aux États membres et à la Commission?